

70 mai 1906

Monsieur,

Je puis bien apporter mon témoignage à Debenne pour prouver qu'il a toujours entendu être le maître de la coopération des idées et la diriger selon ses conceptions personnelles, et que la Société des H.P. lui a laissé prendre la situation qu'il a voulue. La Coop. de Id., c'est bien l'œuvre propre de Debenne.

Mais d'autre part je dois remarquer qu'à un certain moment Debenne a quitté la direction, qu'un conseil d'administration s'est formé, que ce conseil est entré en relations avec la Société des H.P. et a obtenu d'elle une subvention importante.

Dans ces conditions je ne vois pas que mon témoignage puisse être très utile à Debenne, car c'est une question de droit que la

Tribunal doit résoudre.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance
de mes sentiments distingués

Lamy Lincyns